

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

ALIENATION D'UN DELAISSE
DE VOIRIE AU PROFIT DE
M. CURAUDEAU

84.073

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 21

Nombre de votants 25

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUN 1984

APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent : QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN

à 16 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-LE GUEUT-BUSSERAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI

TAP par M. THOMAS

Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-

Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine

a été élue Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.

A 19h15 le Conseil Municipal reprend sa séance :

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI

TAP par M. THOMAS

Colonel MONNARD par M. FABER

BUSSERAU par M. BENOIT

Absents : MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-EPAGNEAU - DEVIGNE

Mme JEAN Marie-Thérèse a été élue Secrétaire

M. le Rapporteur expose :

Par promesse en date du 5 Janvier 1984, M. CURAUDEAU Jean-Guy s'est porté acquéreur d'une parcelle de 60m2 environ, sous réserve du document d'arpentage en cours, cadastré section BH N° 1078p moyennant le prix unitaire de 25F. H.T. le m2, soit approximativement la somme globale de 1500F. H.T.

Cette parcelle constituée par un délaisse de voirie ne présentant aucune utilité pour la Ville, rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé étant entendu que les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre seront pris en charge par l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la promesse d'achat en date du 5 janvier 1984

Vu le plan des lieux

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux réunie le 22 Mars 1984

DECIDE :

- d'aliéner au profit de M. CURAUDEAU Jean Guy, demeurant 51 Av. du Maine-Arnaud à ROYAN, une parcelle de terrain cadastrée section BH n°1078p pour une surface approximative de SOIXANTE METRES CARRES (60m²) moyennant le prix unitaire de 25F. H.T. le m² soit un prix global de MILLE CINQ CENTS FRANCS H.T. (1.500F.) étant précisé que le prix global pourra être revu en fonction de la surface réelle résultant du bornage du terrain,
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer tous documents nécessaires à l'établissement des actes qui seront dressés en l'étude de Me DUFOUR Notaire à ROYAN,
- d'inscrire la recette correspondante au budget en cours au moment de la régularisation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,
R. DAUZIDOU.



[Handwritten signature]

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C. Prix d'aliénation
des terrains.

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE

1er Mars 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 30
Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA SUBS. MUNICIPALE
ROCHEFORT, LE

19. MAR. 1984

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le NEUF MARS

à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT
BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoint
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-
EPAGNEAU-FONTAN-GAUDIN-M. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M. LACOTTE-
Mme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-
THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX

Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le prix de vente des terrains disponibles, dont la Ville est propriétaire dans la Z.A.E.C. a été fixé par délibération du 22 Février 1980 à 30F. H.T. le mètre carré, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT SUR MER
VILLE DE ROYAN

MAYENNE - 71 - 72010 ROYAN
ROCHEFORT SUR MER
28. Juin 1984
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

1

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE
M. CURAUDEAU Jean

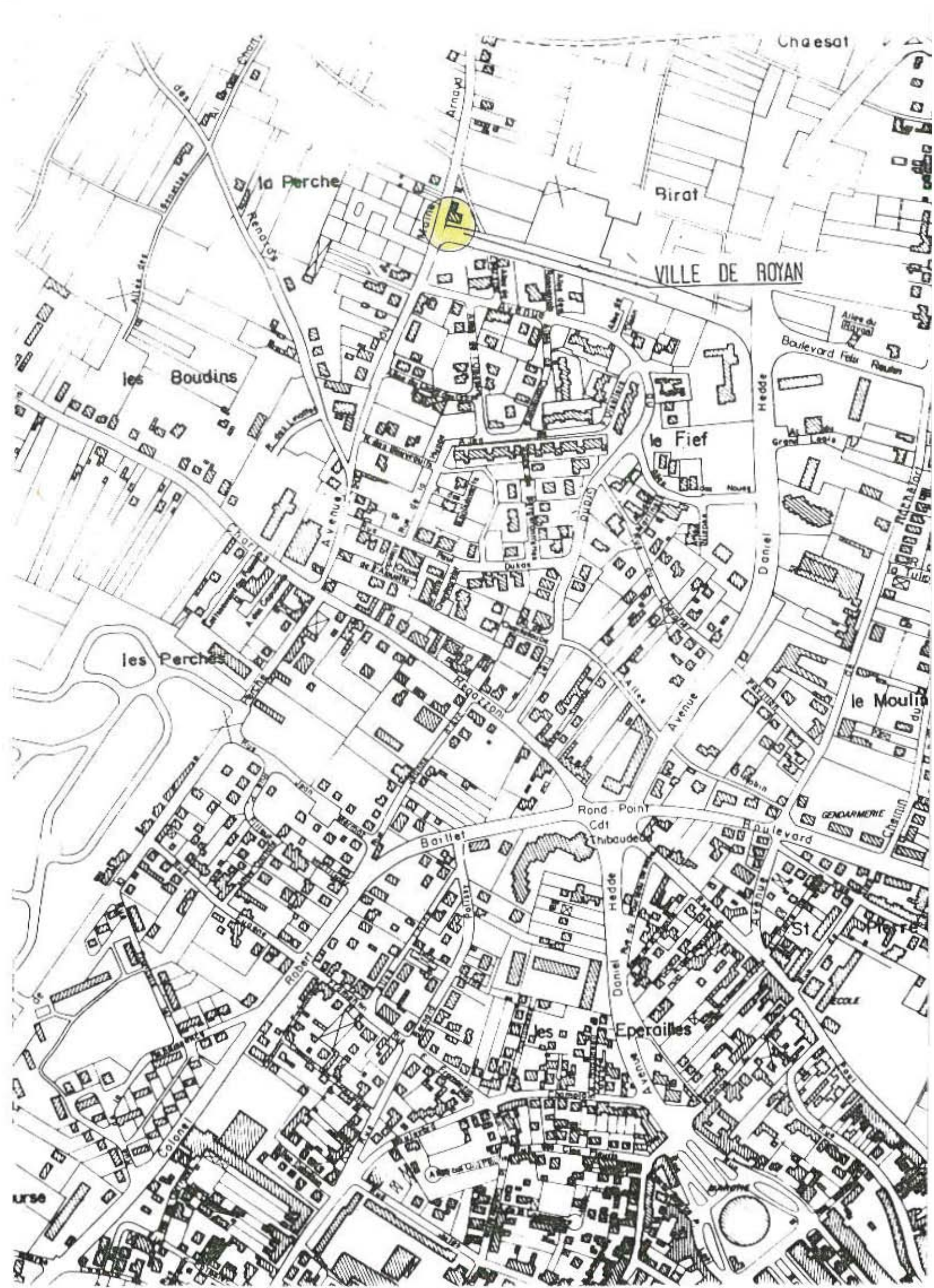
PLAN DE SITUATION

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire,
Adjoint Délégué,



Handwritten signature



PLAN DE SITUATION Echelle 1 500^eme

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT SUR MER
VILLE DE ROYAN

RECETTES
ROCHEFORT SUR MER
28. Juin 1984
APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

2

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIÉNATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE

M. CURAUDEAU Jean

PLAN DE MASSE

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,



[Signature]

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

RECÉPTE DE DÉCLARATION
D'ACQUISITION DE BIEN
28. JUIN 1984
APPLICATION LOI N° 82213
du 23.3.1982

3

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN
AU PROFIT DE
M. CURAUDEAU Jean

ETAT PARCELLAIRE

ROYAN, le 18 JUIN 1984



Pr le Maire,
Adjoint Délégué,

[Handwritten signature]

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
BH	1078p	Bd Reutin	60m2	VILLE DE ROYAN

ROYAN le 28 JUIN 1984
28. JUIN 1984
APPLICATION LOI N° 83213
du 2.3.1982

4

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné CURAUMEAU Jean-Cuy
51 Av. du Maine-Arnaud 17900 ROYAN

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de
ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section BH N° 1078p
adresse Rd Félix Reutin

pour une surface de 60m² (sous réserve du document d'arpentage)

Cette vente sera faite sous les charges et conditions
ordinaires moyennant le prix global hors taxes de MILLE CINQ CENTS
FRANCS (sous réserve du document d'arpentage)
décomposé ainsi qu'il suit : 25 F x 60 = 1.500 F.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de
l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6)
mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire
chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix
précité sera automatiquement révisé par application de la formule
suivante :

$$P = P_0 \times \frac{BT01}{BT01_0} \text{ dans laquelle :}$$

P..... Prix révisé
P₀..... Prix d'origine convenu au jour de la
signature de la promesse d'achat
BT01₀... dernier indice Bâtiment National tous corps
d'état connu au jour de la signature de la
promesse d'achat
BT01 dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu
au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du
Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de
la présente. La présente promesse ne sera effective qu'après accepta-
tion par le Conseil Municipal.

18 JUIN 1984
Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué

[Signature]



Lu et approuvé pour la somme de
Mille cinq cent francs

FAIT A

Royan le 5. 1. 84

[Signature]

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres)
doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.

Avenue du Maine-Arnaud

Rue

Ville de ROYAN

Rue des Flamants

B^e Felix Reutin.

